

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4594
12 décembre 1960

ORIGINAL : FRANÇAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 12 DECEMBRE 1960 ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

CONSIDERANT ACTION ACTUELLE DE L'ONU DANS LES AFFAIRES CONGOLAISES COMME LA
MANIFESTATION EVIDENTE DE PRISE DE POSITION POUR DES HOMMES CONSTITUTIONNELLEMENT
IRRESPONSABLES AYANT ENTRAINE LE NON FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT CONGOLAIS ET
L'ARRESTATION ILLEGALE DES PRINCIPAUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT LEGAL CONSIDERANT
QUE LA PRESENCE DES TROUPES GUINEENNES DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE MILITAIRE
DE L'ONU SE JUSTIFIE SEULEMENT COMME UN APPUI AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE
CONGOLAIS CONFORMEMENT AUX RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE EN VUE D'Y GARANTIR
FONCTIONNEMENT INSTITUTIONS NATIONALES ET DE SAUVEGARDER INDEPENDANCE ET INTEGRITE
TERRITORIALE DE CET ETAT STOP DENONCONS AVEC PROFONDE INDIGNATION LA COMPLICITÉ DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE ACCORDEE AUX USURPATEURS DU POUVOIR CONGOLAIS STOP
DECISIONS DU RETRAIT IMMEDIAT DES TROUPES GUINEENNES DU CONGO ET VOUS DEMANDONS
ASSURER SANS DELAI LEUR RAPATRIEMENT STOP HAUTE CONSIDERATION

(Signé) SEKOU TOURE
